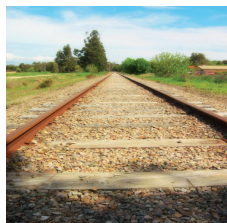


BIENVENUE

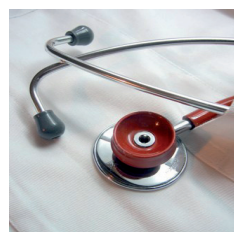
Loisirs



Transports



Santé



Religions



Emploi



Enfants



Numéros d'urgence

**Vous êtes étrangers et
vous arrivez
dans l'agglomération
dunkerquoise**



Argent



Solidarité



Etudes



Logement



Droits de l'homme

SOMMAIRE

PRESENTATION DU PROJET	1
LE CENTRE D'EDUCATION ET DE FORMATION INTERCULTUREL RENCONTRE	2
NUMEROS D'URGENCE	3
TROUVER UN LOGEMENT	4
LA SANTÉ PUBLIQUE	7
TROUVER UN EMPLOI	10
ENFANTS	15
CURSUS UNIVERSITAIRE LANGUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	18
TRANSPORTS	22
L'ARGENT	26
DROITS DE L'HOMME DROITS DE LA PERSONNE	28
SOLIDARITÉ HUMANITAIRE DEVELOPPEMENT	29
RELIGIONS	30
LOISIRS	31
FETES ET JOURS FERIÉS EN FRANCE	33
ANNEXES	34



www.aimerproject.eu

Présentation du projet

Ce pack d'information a été élaboré, par le CEFIR, dans le cadre du projet Européen AIMER.

Ces dernières décennies ont été marquées par un flux constant de nouvelles communautés issues de l'immigration dans les pays ouest-européens.

Le projet AIMER tente de relever le défi auquel doivent faire face les autorités locales et les associations qui travaillent sur l'intégration des communautés de migrants nouvellement arrivées et sur l'établissement de celles déjà établies en leur donnant un meilleur accès au monde du travail et aux services.

Grâce à un partenariat transfrontalier nous identifions des bonnes pratiques qui contribuent à l'amélioration de la cohésion sociale dans nos aires de coopération au Royaume-Uni, en France et en Belgique.

Le pack d'information est une de ces bonnes pratiques identifiées au Royaume-Uni est adapté par le CEFIR pour l'agglomération dunkerquoise. Il a pour objectif de fournir des informations aux nouveaux arrivants sur les protocoles de vie du pays d'accueil.

En tant que partenaire du projet, le CEFIR a également mis en place des formations-actions pour les organisations issues de l'immigration afin de proposer un appui au montage de projet à travers une pédagogie innovante, privilégiant les interactions participants-formateurs et participants-participants. Cette pratique fait l'objet d'un transfert au Royaume-Uni où des formations similaires sont mise en oeuvre.



www.aimerproject.eu

Le Centre d'Education et de Formation Interculturelle Rencontre

En mai 1975, à Dunkerque, eut lieu une **RENCONTRE** ! Rencontre féconde s'il en est, puisqu'elle a donné naissance à une association qui, en plusieurs décennies d'existence a réalisé des activités multiples et mis en œuvre de nombreux projets, dans différents secteurs.

C'était la rencontre de deux personnes, Mustapha Bouras et Louise La Fay, qui a donné naissance à ce projet. L'événement, symbolique à bien des égards, a continuellement nourri l'association, tout au long de son parcours.

En fait, les différences de sexes, de parcours, de cultures et de religions, ont investi l'espace de cette **RENCONTRE** devenue à la fois interculturelle et interculturuelle, pleine de sens et de promesses. Ces « interférences » sont à l'origine des objectifs que le CEFIR s'est fixés, fondant son identité dans l'assemblage de ces « contraires ». On trouve notamment :

- l'écoute et la confrontation positive avec celui qui est ou perçu « différent ».
- la reconnaissance et l'acceptation de « l'autre », du « migrant » et de « l'étranger » qui suscitent trop souvent le rejet, quand ils sont perçus comme dérangeants et facteurs déstabilisants, alors qu'ils ne représentent aucune menace et constituent, le plus souvent, des ressources enrichissantes.
- la rencontre entre l'Europe et le Maghreb, dans le but de mieux se connaître, de s'efforcer de se comprendre et s'appréhender, dans le but de parvenir, ensemble et avec leurs ressortissants respectifs, à construire un avenir à l'espace euro-méditerranéen.

C'est sur ces bases, qui sont encore d'actualité en 2011, que le CEFIR a accueilli avec enthousiasme le **projet d'Union européenne** et son élargissement. Avec foi, il œuvre, notamment auprès des jeunes, pour que l'Europe soit, avant tout, un **espace d'échanges** et de **construction commune**, dans la paix et le respect de toutes les identités qui la composent.

Cet objectif et la volonté qui le sous-tend représentent des facteurs primordiaux dans l'exécution de la **mission d'éducation** et de **formation interculturelle** que le CEFIR s'est fixé, notamment auprès des jeunes qu'il forme, accompagne ou qualifie. Cet accent mis sur l'avenir et la jeunesse qui l'assumera, n'exclut aucunement les actions envers les adultes dans leurs efforts d'intégration sociale et d'insertion professionnelle.

Depuis 36 ans, et notamment par le biais d'une radio locale, **RADIO RENCONTRE**, le CEFIR diffuse les messages de tolérance, d'échanges et de communication interculturelle, appelant à l'ouverture au monde. De cette manière, le CEFIR s'efforce de tisser des liens entre les personnes et les différentes communautés, à la fois sur le plan local, national, européen et euro-méditerranéen, l'objectif étant d'aider à «**écouter pour mieux s'entendre**».

Grâce à son équipe pluridisciplinaire, multilingue et intergénérationnelle, composée d'hommes et de femmes fortement motivés, le CEFIR réalise des actions conformes à ses objectifs, en adéquation avec les besoins de son territoire, et en s'appuyant sur des solides partenariats à caractères complémentaires.



NUMEROS D'URGENCE

Numéros d'urgence gratuits

- ⇒ SAMU : **15**
- ⇒ Police : **17**
- ⇒ Pompiers : **18**
- ⇒ Appel d'urgence européen : **112**
- ⇒ SOS Médecins : **08 03 06 70 00**
- ⇒ Croix Rouge Ecoute : **0 800 858 858**

Numéros de Téléphone Pratiques payants

- ⇒ Agence France Telecom : **1014**
- ⇒ Télégrammes téléphonés : **3655**
- ⇒ Renseignements : **118218**
- ⇒ Météorologie Nationale : **08 36 68 02** + N° de votre département
- ⇒ SNCF - Horaires, information, train/ligne : **08 36 67 68 69**
- ⇒ SNCF - Information, vente : **08 36 35 35 35**

Perte Carte Bancaire et Chéquier

- ⇒ CHEQUIERS PERDUS OU VOLES : **08 36 68 32 08**
- ⇒ CARTES DE CREDIT PERDUES OU VOLEES
 - Cartes bleue/Visa : **08 92 70 57 05**
 - Premier : **01 42 77 45 45**

Sites Utiles

- <http://www.france-voyage.com>
- <http://www.guide-france.info/>
- <http://www.fsv.fr> / Fonds de solidarité vieillesse
- <http://http://www.france.learningtogether.net/> Connais-tu la France ?



www.aimerproject.eu

TROUVER UN LOGEMENT

Où puis-je trouver une chambre, un appartement ou une maison à louer?

Sites Web :

- <http://www.annoncesjaunes.fr/>
- <http://www.actuelimmo62.com/>
- <http://www.abc-rouvroy.fr/>

Les journaux :

- <http://www.pap.fr/>
- [http://www.fusac.com /](http://www.fusac.com/)
- <http://www.lefigaro.fr/immobilier>

Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Pour le logement social, vous avez obligation de vous inscrire à la Communauté Urbaine de Dunkerque et avoir un identifiant. La démarche est à renouveler chaque année.

Vous pouvez retrouver les petites annonces :

- **TOP annonces** - 5 place St Eloi - 59140 Dunkerque
Tél: 03.28.58.88.88, site : <http://www.topannonces.fr/>

Quelques adresses :

- **PACT Région Dunkerquoise** - BP 6336 - 28, rue du Sud -59379 DUNKERQUE cedex
Tél: 03.28.63.54.00 - ctancre@pact-dke.asso.fr
http://www.pact-habitat.org/nord_pas_de_calais.html
- **Centre d'Information de l'Habitat ADIL du Nord** -1, rue de Beaumont -59140 Dunkerque- Tél: 0.825.341.263 (n° indigo) - N° vert Prévention des Expulsions 0805160075 - contact@adilnord.fr
<http://www.adilnord.fr/>

Pour les étudiants :

- **Les Dauphines** - Rue Bazennes - 59140 DUNKERQUE -
Tél: 03 28 16 00 60 -
<http://www.capcampus.com/residences-service-etudiant-1176/les-dauphines-u35-9445.htm>

- **Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires CROUS, Antenne de Dunkerque** - RDC bureau 436 - Pôle de la citadelle -Avenue de l'université - 59379 DK cedex - Tél: 03.28.23.70.76 - <http://www.crous-lille.fr/>
- **Centre International des Etudiants Louise La Fay (CIEL)** -59, rue du Fort Louis -59640 Dunkerque - Tél: 03.28.63.71.87 - cefir@cefir.fr - <http://www.cefir.fr/>

Vous pouvez contacter votre **Centre communal d'action sociale de Dunkerque CCAS** de quartiers selon votre lieu d'habitation en vous rapprochant de votre mairie - Tél : 03.28.59.12.34 -Demandez conseil en cas d'urgence à la **Cellule D'Accueil et D'Orientation** CAO 6 rue du Ponceau- 59140 Dunkerque - Tél: 03.28.63.33.42 - cao.flandres@wanadoo.fr

Il existe aussi d'autres structures d'hébergement comme les foyers :

ADOMA

56 rue d'Uxem
59240 Dunkerque
Tél: 03.28.69.01.63

ARELI

605, rue Achille Pérès
59640 Dunkerque
Tél: 03.28.25.21.30

11/13 Rue de la Batellerie
59140 Dunkerque
Tél:03.28.25.01.30

720 Rue de Cassel
59640 Dunkerque
Tél: 03.28.61.03.30

Le Contrat de Location :

En général, la durée du contrat est de 3 ans.

La taxe d'habitation :

La taxe d'habitation est établie annuellement, en fonction de votre situation au 1er janvier de l'année d'imposition.

Qui paie la taxe d'habitation ?

Vous êtes locataire d'un logement au 1er janvier? Vous êtes en principe imposable à la taxe d'habitation au titre de cette année.

Vous recevez un avis d'imposition avec votre taxe d'habitation et votre contribution à l'audiovisuel public.

Qu'est-ce qu'une aide au logement ?

Une aide financière, si vous avez des revenus insuffisants.

Où vous adresser ?

⇒ à votre caisse d'allocations familiales (CAF) : <http://ww.caf.fr>. 12 rue de Paris, ouvert du Lundi au Vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h15 à 16h45.

⇒ ou à la caisse de mutualité sociale agricole (MSA), si vous relevez du régime agricole : <http://www.msa.fr/>



www.aimerproject.eu

⇒ Sur l'agglomération Dunkerquoise, pour toute demande d'information ou conseil sur votre contrat de location, vous pouvez vous rapprocher de **La Maison de la Justice et du Droit de Dunkerque MJD**- Espace Beaumont - 30, rue Beaumont - 4^{ème} étage - Tél: 03 28 61 52 44 - site : <http://www.cdad-nord.justice.fr/>

Toutes les informations sur : <http://sos-net.eu.org/etrangers/fiche5.htm>



LA SANTÉ PUBLIQUE

Si vous devez payer pour la santé en France, tout dépend :

- d' où vous venez
- votre statut de résidence en France
- le type de services de santé que vous avez besoin

Carte européenne d'assurance maladie, à quoi sert- elle ?

Si vous êtes un **citoyen européen**, elle garantit un **accès direct** aux soins sans démarche administrative préalable.

Citoyens de pays hors UE/EEE

Si vous emménagez à court terme en France, on vous conseille fortement de prendre en plus une assurance privée.

L'accès aux soins

Si vous êtes malade, vous avez libre choix comme tout assuré social de consulter le “**Médecin de ville**”.

N'oubliez pas d'indiquer à votre caisse de sécurité sociale le nom de votre médecin traitant et votre carnet de santé lorsque vous vous rendez à vos consultations.

Comment choisir le médecin généraliste ?

Vous pouvez consulter les adresses de tous les médecins et des hôpitaux sur les pages jaunes <http://www.pagesjaunes.fr/>

Quels sont les spécialistes que je pourrai consulter en accès direct ?

- Les ophtalmologistes, les gynécologues, les psychiatres
- Les pédiatres
- Les dentistes et les sages - femmes

La **carte vitale** atteste de votre immatriculation à la sécurité sociale.

Pour être mieux remboursé, il est conseillé de souscrire une assurance complémentaire auprès d'une mutuelle ou d'un organisme d'assurance.

Couverture maladie universelle (CMU)

Il existe 2 types de CMU :

- La CMU de base
- La CMU complémentaire

Pour pouvoir bénéficier de la CMU, vous devez :

- ⇒ Avoir vécu sans interruption en France durant les 3 derniers mois
- ⇒ Avoir une carte nationale d'identité et/ou un passeport européen et/ou un titre de séjour.

Pour plus d'informations consultez le site Internet de la CMU : <http://www.cmu.fr/>

Aide Médicale de l'Etat (AME)

AME, Aide Médicale de l'Etat, offre les soins médicaux de base pour les immigrés en situation irrégulière.

Vous devez faire une demande à l'une des organisations suivantes :

- Caisses d'Assurance Maladie
- Centre Communal d'Action Social
- La mairie locale
- Certains hôpitaux
- Centres de soins

Informations pratiques :

- <http://www.ameli.fr/> - Assurance maladie
- <http://www.cleiss.fr/> -Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale
- <http://www.samu-de-france.fr/> Service d'aide médicale urgente
- Mouvement français pour le planning familial (01 48 07 29 10) <http://www.planning-familial.org/>

Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Rapprochez-vous des :

- Centre Hospitalier de Dunkerque - 130, avenue Louis herbeaux - BP 6367 - 59385 DUNKERQUE CEDEX 1 - Tél:03.28.28.59.00 - contact@ch-dunkerque.fr - <http://www.ch-dunkerque.fr/>



www.aimerproject.eu

- **Maison médicale de garde de Dunkerque** - 287 avenue de Rosendael - 59240 DUNKERQUE - Tél: 03.28.28.08.08 - <http://www.dunkerque-annuaire.com/medecin-pharmacie-garde-dunkerque.html/>
- **Pôle Santé Médicale** - 3, rue des marinières - DUNKERQUE - Tél: 03.28.59.11.62 - accueil.polesante@gmail.com - <http://www.polesante.org/>
- Pour toute demande de remboursement ou de renseignement : **Caisse Primaire Assurance Maladie** - 2 rue de la Batellerie - 59140 DUNKERQUE - Tél: 03.28.26.39.62 - https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somt=true - Tél: 3646



TROUVER UN EMPLOI

Est - ce que j'ai le droit de travailler en France ?

Travailler en France dépendra de votre nationalité et/ou de votre statut

⇒ *Les pays de l'Espace Economique Européen*

La liberté de circulation et d'établissement en France s'applique aux citoyens de l'Es-pace économique européen (EEE) et Suisses, qui peuvent travailler sans faire une demande d'autorisation.

⇒ *Mesures applicables aux citoyens bulgares et roumains*

Les citoyens bulgares et roumains sont soumis, pendant une période transitoire (fixée à 7 ans maximum soit au plus tard jusqu'au 1er janvier 2014) à la détention d'un titre de séjour, s'ils souhaitent exercer une activité professionnelle salariée ou non salariée en France.

⇒ *Autorisation de travail*

Les travailleurs salariés doivent en plus être titulaires d'une autorisation de travail.

- La demande d'autorisation de travail est faite par l'employeur à la DIRRECTE - <http://www.vosdroits.services-publics.fr>
- L'autorisation est matérialisée par la carte de séjour mention "CE- toutes acti-vités professionnelles", qui est remise à l'intéressé en préfecture

Types de permis de travail : Si vous possédez une **carte de résident permanent**, vous avez le droit de travailler en France et sans restrictions. Si vous possédez une **autorisation provisoire de séjour (APS)** ou un **visa de court séjour**, vous devez de-mander une **autorisation de travail**. Si elle est acceptée, vous recevrez soit :

Une carte de séjour temporaire (CST)

Une autorisation provisoire de travail (APT)

Contacts utiles

Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Site : <http://www.immigration.gouv.fr/>

Préfectures. Site : <http://www.interieur.gouv.fr/>

Ambassades de France et consulats français à l'étranger. Site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

OFII Office français de l'immigration et de l'intégration. Site : <http://www.ofii.fr/>

Où est-ce que je peux trouver des offres de travail ?

Il existe des sites Internet fiables susceptibles de vous aider dans vos démarches :

Le site Internet de **Pôle Emploi** : <http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Offres d'emploi, informations d'ordre administratif, actualités sur les entreprises qui recrutent, conseils.

Le site Internet de l'**APEC** : <http://www.apec.fr/>

Offres d'emploi pour les jeunes diplômés et cadres, agenda indiquant la date des forums de recrutement régionaux, conseils.

Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Se rapprocher pour vos démarches d'emploi de votre agence de l'emploi dont vous dépendez localement, voici les principales coordonnées à Dunkerque et sa région :

- **Pole Emploi** - 4 route de Bergues - 59210 Coudekerque Branche - Tél: 3949 - <http://www.pole-emploi.fr/>
- **Pole emploi Dunkerque** -19, rue des Bazennes - 59140 Dunkerque - ale. dunkerquebazen@pole-emploi.fr
- **La Maison de l'emploi de Dunkerque et ses annexes** - 66, rue des Chantiers de France - 59140 Dunkerque - Tél: 03.28.22.64.00 mde@nordnet.fr
<http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/fr/vie-pratique/emploi/>

Il existe également des points d'information en général proche de votre **mairie**, renseignez-vous auprès de votre **Centre communal d'action sociale de Dunkerque** CCAS de quartiers selon votre lieu d'habitation - <http://www.ville-dunkerque.fr/>

- **BAEI Bureau d'Aide Individualisé à l'Emploi Service de retour à l'emploi à destination des femmes CIDFF** - 12, rue de la Maurienne - 59140 Dunkerque - Tél: 03 28 59 29 30 cidff.dunkerque@wanadoo.fr - <http://www.point-infofamille.fr/cidfciff59.html>

- **Bureau d'Information Jeunesse** - Jobs, Aides aux CV et lettres de motivation, aide aux projets, fonds documentaires, 44 quai des Hollandais - 59140 Dunkerque - Tél: 03 28 66 15 24 - Boulevard des fédérés - 59760 Grande-Synthe - Tél: 03 28 51 95 05
http://lannuaire.service-public.fr/services_locaux/nord-pas-de-calais/nord/cij-59183-01.html

Agences de travail intermédiaire :

Manpower: <http://www.manpower.fr/>

Start people : <http://www.startpeople.fr/>

Adecco : <http://www.adecco.fr/>

Option Carrière: <http://www.optioncarriere.com/>

Quelques adresses à DUNKERQUE :

Startpeople Dunkerque 71 avenue de la libération - 59140 Dunkerque

Tél: 03.28.66.67.66

Manpower Dunkerque 32 rue de Leughenaer - 59140 Dunkerque

Tél: 03.28.59.91.00

Adecco Dunkerque 2 rue Louis Lemaire Tour Marine - 59140 Dunkerque

Tél: 03.28.51.96.80

Vous pouvez également vous rapprocher de **CEFIR Recrutement** 42 rue d'Hondeghem 59 190 HAZEBROUK. Antennes à Armentières et Dunkerque. Tél : ???????? Des annonces d'offres d'emploi sont régulièrement actualisées sur le site : www.cefir.fr rubrique CEFIR RECRUTEMENT

Sites Internet:

<http://www.annoncesemploi.org/>

<http://www.travail-emploi.com/>

<http://www.monster.fr/>

<http://www.cci.fr/> -Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)

Les organisations suivantes mettent en relation jeunes filles au pair et familles :

- AuPair Search : <http://www.aupairsearch.com/>
- IAPO (International AuPair Organisation) : <http://www.au-pair.org/>
- AFJE(Accueil Familial des Jeunes Etrangers) : <http://www.afje-paris.org/>
- IAPA International Au pair Association) : <http://www.iapa.org/>

Le portail européen sur la mobilité de l'emploi, vous apporte information, conseils et travail. Vous pouvez consulter: <http://ec.europa.eu/eures/main.jsp?catId=27&acro=eures&lang=fr>

Le Contrat de travail : Il en existe 5 types.

- **Le contrat à durée indéterminée (CDI)**
- **Le Contrat à durée déterminée (CDD)**
- **Le contrat temporaire**
- **Le contrat de travail à temps partiel**
- **Le travail intermittent**

Pour plus d'informations : <http://www.infotravail.com/>

Mon droit de travailler en France

Le salarié :

Aucun salaire ne peut être inférieur au montant du salaire minimum interprofessionnel de croissance SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé depuis le 1er janvier 2011 à 9 € soit 1365€ bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Les heures de travail en France

En France, la durée hebdomadaire légale du travail est de 35 heures dans toutes les entreprises.

La durée journalière maximale de travail ne peut excéder 10 heures.

Les heures supplémentaires doivent être rémunérées de la façon suivante :

- 25% pour chacune des 8 premières heures supplémentaires (de la 36ème à la 43ème heure incluse),
- 50% au-delà.

La réglementation du travail dépend des pays et du rythme des entreprises Petites et/ou Moyennes Entreprises ou Grands Groupes Internationaux et de leurs secteurs d'activités.

Site à consulter : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/>

Brochure sur le temps de travail en France: http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Temps_de_travail_23_01_09-2.pdf

La protection sociale

Votre employeur doit vous déclarer auprès de la sécurité sociale dans les 8 jours qui suivent votre embauche, en matière, ou de sécurité sociale et retraite, ou en cas d'accident de travail. Site : <http://www.securite-sociale.fr/>

Santé et sécurité au travail

Les organismes de prévention en France

- L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET). Pour plus d'informations: <http://www.afsset.fr/>

- La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Pour plus d'informations : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/>

Pour aller encore plus loin : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/>

Maternité et conditions de travail

La durée légale du congé de maternité est de 16 semaines pour les mères de un ou deux enfants et de 26 semaines pour les mères de trois enfants ou plus.

La retraite des étrangers qui ont travaillé en France

Les conditions pour obtenir une pension de retraite sont les suivantes :

1. Avoir au moins 60 ans
2. Etre titulaire d'un titre de séjour
3. Avoir travaillé régulièrement au moins 1 trimestre

Pour plus d'informations :

- <http://sos-net.eu.org/etrangers/interne/retraite.htm>
- Pour mieux comprendre comment fonctionne le système français des retraites : <http://www.cnav.fr/>
- L'Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) : <http://www.arrco.fr/>
- L'Agirc (Association générale des institutions de retraite des cadres): <http://www.agirc.fr/>

Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

- **Caisse Primaire Assurance Maladie** - 2 rue de la Batellerie - 59140 DUNKERQUE - Tél: 03.28.26.39.62 - Tél: 3646 -https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somtc=true
- **Association Groupe Malakoff** - 16 rue du château - 59140 Dunkerque - Tél: 03.28.59.39.94 - <http://www.malakoffmederic.com/>
- **Inspection du Travail** - 66 rue des Chantiers de France - 59140 Dunkerque - http://www.npdc.travail.gouv.fr/drtefp_ddtefp/id-698/Communication/Nos_Services/Unite_Territoriale_Nord_Lille/Vos_Contacts.htm



ENFANTS

Conditions pour bénéficier de la nationalité Française

Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert, de plein droit et s'il en fait la demande, la nationalité française avant ses 18 ans si, à cette date :

- il réside en France,
- et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans.

Qui peut déclarer une naissance ?

Le père, le médecin, la sage-femme, l'officier de santé, toute personne ayant assisté à l'accouchement, toute personne chez laquelle l'accouchement a eu lieu.

Où ?

A la mairie du lieu de naissance, devant l'Officier d'Etat-civil.

Quand ?

La déclaration a lieu dans les trois jours suivant l'accouchement. Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans ce délai.

Pièces à remettre à la mairie :

- Le certificat médical constatant l'accouchement.
- Livret de famille si vous en possédez un, sinon pièces d'identité des parents naturels.
- Copie intégrale de la reconnaissance anticipée s'il y a lieu.
- La déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté

Aide pour les familles

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre CAF. <http://www.caf.fr/>
Vous obtiendrez plus d'informations ici : <http://www.clarakids.com/>

Les différents modes de garde pour mon enfant

Structures d'accueil :

- Accueil collectif
- Accueil parental
- Accueil familial
- Jardins d'enfants
- Accueils de loisirs

Pour plus d'informations : <http://www.mon-enfant.fr/>

Le système éducatif est divisé en plusieurs niveaux :

L'école est obligatoire de 6 à 16 ans. L'enfant peut s'inscrire dans une école publique ou privée.

Année scolaire	Description	Age (peut varier)
Ecole facultative. Avant 3 ans		
E.M.	Ecole Maternelle	3 à 6 ans
Education primaire		
C.P.	Cours Préparatoire	6 ans
C.E.1 or 10th	Première année de Cours Élémentaire	7 ans
C.E.2 or 9th	Seconde année de Cours Élémentaire	8 ans
C.M.1 or 8th	Première année de Cours Moyen	9 ans
C.M.2 or 7th	Seconde année de Cours Moyen	10 ans
Education secondaire		
6e, 5e, 4e, 3e	Collège	11 à 14 ans
2nde, 1ère, Terminale	Lycée	15 à 18 ans

Etudes post-baccalauréat

Vous avez trois voies majeures pour poursuivre des études post-baccalauréats :

- Universités
- Grandes Ecoles
- Ecoles spécialisées
- Lycées (BTS classique ou en apprentissage)

Au regard des différentes possibilités post - baccalauréats vous trouverez des informations sur le site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Sur le site web du ministre de l'Education Nationale, vous pouvez vous documenter sur :

- L'école dans votre région
- Calendrier et agenda
- Adresses utiles



www.aimerproject.eu

Informations pratiques : <http://www.education.gouv.fr/>

Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Pour plus de renseignements pour l'accueil d'enfants, rapprochez-vous de :

- L'ADUGES Association Dunkerquoise de Gestion des Equipements Sociaux - 12, rue de la Maurienne - 59140 DUNKERQUE - Tél :03.28.59.08.04 - <http://www.aduges.org/>
- La Caisse d'Allocations Familiales de DUNKERQUE - 12 rue de Paris - 59140 DUNKERQUE - Tél : 03.28.58.59.11 - <http://www.caf.fr/>
- La Direction de l'Enfance et de la Jeunesse - 30 rue de l'Hermitte - 59140 DUNKERQUE - Tél: 03.28.26.29.52 - http://www.ville-dunkerque.fr/fileadmin/user_upload/Actualites/2010/2010-Guide-enfance.pdf
- Possibilités de se rapprocher de la mairie de sa commune



CURSUS UNIVERSITAIRE, LANGUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

L'université

Pour s'inscrire à l'Université, vous devez être titulaire d'un **baccalauréat** ou d'un **diplôme équivalent**. Une architecture basée sur trois grades : **Licence, Master et Doctorat** a été validée : c'est la **réforme LMD**.

- *Premier cycle*

Le premier cycle de trois ans est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat. La licence est le diplôme généraliste obtenu.

- *Second cycle*

Le deuxième cycle dure deux ans, il peut y avoir une sélection des étudiants sur concours ou sur dossiers. Le master dure deux années d'études après la licence.

- *Troisième cycle*

Le troisième cycle correspond à la formation doctorale. Le doctorat après un travail de recherche (une thèse) durant généralement trois ans.

Etudes post-baccalauréat courtes

Ces cycles sont courts, spécialisés et qualifiant auprès d'entreprises.

Grandes Ecoles

Les Grandes Ecoles sont des instituts supérieurs d'éducation avec un concours d'entrée. La plupart d'entre-elles sont privées et leur coût est d'environ 4500€/an mais vous pouvez obtenir des prêts d'étude auprès des banques.

Pour plus d'informations :

- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20122/formations-et-diplomes.html>
- Centre international d'études pédagogiques [http:// www.ciep.fr/](http://www.ciep.fr/)

Les équivalences de diplômes

Le principe juridique d'équivalence n'existe pas en France. Vous pouvez obtenir une attestation de comparabilité pour un diplôme obtenu à l'étranger.

Le centre ENIC-NARIC France est le centre français d'informations sur la reconnais-

sance académique et professionnelle des diplômés.

Pour plus d'informations : [http:// www.ciep.fr/enic-naricfr](http://www.ciep.fr/enic-naricfr)

Apprendre le français

Il est indispensable pour bien y vivre en France d'apprendre la langue française.

Si vous voulez vous établir durablement en France, vous devez conclure avec l'Etat, un contrat d'accueil et d'intégration, le CAI. Renseignements auprès de l'OFII - 892, avenue de la République - 59 700 Marcq en Baroeul - Tél : 03-20-99-98-60 - mail : lille@offi.fr - site : www.offi.fr.

La formation linguistique sera prise en charge par l'État pour toutes les personnes qui ont d'importants besoins d'apprentissage du français .

Vous pouvez également vous adresser à la mairie de votre lieu de résidence, ou à des associations de votre quartier ANAEM (Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations)

44, rue Bargue 75015 PARIS - Tél. : 01 53 69 53 70 - <http://www.anaem.fr/>

Voici quelques sites utiles :

- <http://www.souffle.asso.fr/>
SOUFFLE: Groupement professionnel des organismes d'enseignement du français langue étrangère
- [http://www.fle.fr /](http://www.fle.fr/)
Groupement des centres d'enseignement du français langue étrangère en France
- [http://www.livemocha.com /](http://www.livemocha.com/)
Si vous voulez étudier la langue française gratuitement

Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Vous pouvez vous rapprocher des associations suivantes, qui proposent des cours gratuits de Français Langues étrangères F.L.E:

- **A.J.S Le bon emploi de la Solidarité** -2829 Avenue de Petite -Synthe -59640 Dunkerque - Tél: 03.28.61.08.09 - http://www.tanmia.ma/article.php?id_article=15534
- **Emmaüs Dunkerque** - 62 rue de la gare - 59760 Grande-Synthe - Tél: 03.28.21.24.88 - <http://maisonasso.gapi.fr/minisites/emmaus/37758.php>
- **Fleure Accueil** - Maison de Quartier de la Basse Ville - 10, rue de la Paix - 59140 Dunkerque - Tél: 03.28.64.21.10 - Me DEDEURWAERDERE - francine.ddw@sfr.fr - Tél: 06.78.33.83.10/03.28.64.21.10 - <http://www.dunkerque-benevolat.fr/>
- **Réseau réciproque d'Échange** - Me Hevers - v.hevers@ville-grande-synthe.fr - Maison de l'Initiative - 20 place François Mitterrand - 59760 Grande-Synthe - Tél: 03.28.24.99.00 - <http://www.maison-initiative.asso.fr>

- **ASFI** - Me Fatima ZRIOUEL - asfi59@hotmail.fr - Maison de quartier de l'Albeck, Atrium - 14, place du marché - 59760 Grande-Synthe - Tél: 06.50.39.23.56 / 08.70.49.11.32

Certificats

- <http://www.fda.cciip.fr/> ici vous pouvez trouver la description complète de tous ces diplômes et la liste des centres d'examen.
- <http://www.ciep.fr/> Centre international d'études pédagogiques est un établissement public des ministères de l'Education nationale
- <http://www.alliancefr.org/> sur le site web de **Alliance Française** vous pouvez aussi trouver les informations au regard des certifications et des tests de langue française.

La formation Professionnelle

En France, les personnes tout au long de leur vie peuvent avoir accès à la formation afin d'acquérir un niveau scolaire pour les élèves, étudiants qui le souhaiteraient, ou un titre pour la formation professionnelle continue, pour les personnes dans la vie active.

Si vous êtes **jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus** :

Vous pouvez avoir accès au contrat d'apprentissage de 1 à 3 ans. Il a pour objectif de vous préparer à l'exercice d'un métier.

Si vous êtes **demandeur d'emploi âgés de plus de 26 ans**

Il existe le contrat de professionnalisation, contrat en alternance à durée déterminée ou indéterminée avec une action de professionnalisation qui associe formation pratique et théorique généralement dispensés par un organisme de formation. L'objectif est d'acquérir des qualifications pour favoriser une insertion ou réinsertion dans un métier de votre choix.

Toutes les informations sur : <http://www.centre-inffo.fr/>

Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Rapprochez-vous de :

- **La Chambre des Métiers du Nord CMA** - 14-16 rue d'Inkermann - BP2010 - 59011 Lille - Téléphone : 03.20.12.36.50 - j.bouillaud@cma-nord.fr
<http://www.artisanat-npdc.fr/>
- **L'Association pour La Formation Professionnelle des Adultes du Nord-Pas de Calais** - 407 avenue de la Gironde - ZI de Petite Synthe - Téléphone : 03.28.58.86.86.
<http://www.nord-pas-de-calais.afpa.fr/>
- **AFPI Dunkerquoise** - M PASQUIER - Tél: 03.28.60.80.30 - Rue de Rome ZAE du Pont Loby - 59640 Dunkerque - <http://www.afpi-dunkerque.asso.fr/>



www.aimerproject.eu

Instep Formation - 16, quai des Hollandais - 59140 Dunkerque - Téléphone :

03.28.63.00.07 - Me Bernadette RICHARD - bernadette.richard@instep.fr - Tél:

03.28.63.28.79 - http://www.instep-formation.fr/rubrique.php3?id_rubrique=32

- **ID Formation** - Me HUYGHE Annie - Téléphone : 03.28.21.22.24 - Hazebrouck

03.28.41.98.39 - Espace Camus - Rue George Sand - 59760 Grande-Synthe - contact@id-formation.fr - <http://www.id-formation.fr/>

- Le **CEFIR formation** propose des formations ainsi qu'un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi ainsi que des salariés en prenant en compte leurs spécificités sociales et culturelles. CEFIR Formation Dunkerque, 26/28, rue de la Paix 59140 Dunkerque, Tél : 03.28.63.71.87 ; Cefir Formation HAZEBROUK, 42 rue d'Hondeghem 59190 Hazebrouk. Site : www.cefir.fr Rubrique CEFIR FORMATION.



TRANSPORTS

Les transports collectifs

- *En Train*

- De nombreuses réductions existent pour les jeunes, les personnes âgées, les familles nombreuses, les couples. Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement.

- Une fois dans l'année, les salariés ont droit à 25 % de réduction sur un voyage aller-retour en France. Vous devez demander le formulaire à votre employeur.

- Dans le TGV, la réservation de place c'est obligatoire.

N.B Vous devez **composter votre billet** avant le départ et le conserver.

Vous pouvez visiter le site web de la SNCF pour recevoir toute l'information pratique : <http://www.sncf.fr/>

- *En autobus*

Les réseaux **Eurolines** et **Voyages 4 A** sont très bien développés et desservent toutes les grandes villes françaises et européennes. Sites : <http://www.eurolines.com/> et <http://www.voyages4a.com>

- *En avion*

Rapprochez-vous d'agences de voyages, mais aussi directement auprès des compagnies aériennes. Vous pouvez également consulter des sites internet pour comparer les prix.

Si vous venez par les airs, vous avez de fortes chances d'atterrir à Paris. La capitale possède deux aéroports :

Roissy Charles de Gaulle (à 25 km au nord) & Orly (à 14 km au sud)

- *En bateau*

De multiples ferries relient notamment l'Angleterre et l'Irlande à la France.

Les principales compagnies :

Brittany ferries <http://www.brittany-ferries.fr/>

Irish Ferries <http://www.irishferries.fr/>

P&O Ferries <http://www.POFerries.fr/>

- *En voiture*

Pour vous déplacer avec votre voiture, vous devez posséder :

- Permis de conduire
- Certificat d'immatriculation (carte grise)
- Carte verte (attestation d'assurance)

Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

- *En bus de ville et en Taxi*

Le réseau de DK'Bus Marine dessert 18 communes de l'agglomération. Des abonnements de plusieurs durées sont disponibles. DK'Bus Marine, 12 place de la Gare 59140 Dunkerque. Tél : 03.28.59.00.78. Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Pour les taxis, vous pouvez en trouver place de la Gare à Dunkerque.

Permis de conduire

- Si vous possédez un permis de conduire délivré par un autre Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie de l'EEE, vous pouvez l'utiliser sans limitation de durée.

Pour échanger son permis de conduire, il faut s'adresser à la préfecture de son domicile (à la préfecture de police)

Pièces à fournir :

- le formulaire de demande d'échange de permis de conduire,
- 2 photographies d'identité,
- la photocopie du permis de conduire d'origine,
- une pièce prouvant l'identité de l'intéressé,
- une photocopie du titre de séjour (citoyens bulgares et roumains exerçant une activité professionnelle et les non communautaires)
- et si le demandeur est étudiant, une photocopie d'une pièce prouvant cette qualité pour une période d'au moins six mois.

Lors du dépôt du dossier, les originaux de ces documents doivent être présentés.

Certificat d'immatriculation (carte grise)

Concerne tous les véhicules à moteur, ainsi que les remorques et caravanes dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 500 kilogrammes (1/2 tonne).

Lieu de la demande

Les formalités peuvent être accomplies :

- auprès d'un professionnel de l'automobile habilité par le ministère de l'Intérieur (sur place uniquement) <http://habilitation-siv.interieur.gouv.fr/>
- ou dans une préfecture de son choix (sur place ou par correspondance) http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/les_prefectures/votre_prefecture

Un **certificat provisoire d'immatriculation (CPI)** est délivré immédiatement lorsque la démarche est effectuée par le professionnel habilité ou par la préfecture. Il permet de circuler pendant un mois.

Plus d'informations, au regard des pièces à fournir : <http://www.vosdroits.service-public.fr/>

Carte Verte (Certificat d'assurance)

Une carte verte se compose de deux volets :

- certificat d'assurance, coupon apposé sur le pare-brise
- la carte verte ou attestation d'assurance où figurent les informations sur le souscripteur et la compagnie d'assurance.

L'apposition du certificat d'assurance est obligatoire:

- pour les véhicules à 2 ou 3 roues immatriculés ou non,
- pour les véhicules automobiles à 4 roues et de moins de 3,5 tonnes.

Comment l'obtenir ?

Il vous est fourni par votre assureur.

Si l'assureur ne peut vous remettre immédiatement à la souscription de votre contrat le document justifiant de votre assurance, il doit vous délivrer une attestation provisoire pendant la période qu'elle détermine.

Age de conduite

L'âge minimal de conduite est, en général pour tous les permis, de 18 ans.

Il est de 16 ans pour les motocycles légers, tricycles et quadricycles à moteur et de 21 ans pour les véhicules permettant de transporter plus de 8 personnes ou d'un poids élevé.

Limitations de vitesse

Elles sont notamment pour les véhicules terrestres à moteur :

- **sur autoroute** : de 130 km/h (110 km/h par temps de pluie),
- **sur les routes à 2 chaussées séparées par un terre-plein central** : de 110 km/h (100 km/h par temps de pluie),
- **sur route** : de 90 km/h (80 km/h par temps de pluie),

- en agglomération : de 50 km/h.

Voitures pour personnes handicapées

Handynamic and TPMR vous propose une **large gamme** de véhicules aménagés pour le transport de personnes à mobilité réduite.

- <http://www.handynamic.fr/>
- <http://www.hapte.fr/>

Une personne handicapée physique peut conduire un véhicule de catégorie A, A1, B ou B1, spécialement aménagé pour tenir compte de son infirmité. Elle doit avoir obtenu au préalable le permis de conduire de la catégorie visée.

Calculez votre itinéraire : <http://www.viamichelin.fr/>

Adresse pratique à Dunkerque : Sous-Préfecture <http://www.nord.pref.gouv.fr/> 27 rue Thiers - 59386 Dunkerque Cedex 1 - Tél: 03.28.20.59.59



L'ARGENT

La monnaie utilisée en France est l'Euro

L'ouverture d'un compte suppose de fournir certaines informations.

- Passeport
- Titre de séjour
- Un justificatif de domicile (facture de téléphone, d'électricité ou de gaz EDF-GDF, une quittance de loyer, etc.)

Si vous restez en France plus de 3 mois, vous pouvez ouvrir un compte courant en tant que « résident ». En général, c'est gratuit.

Existe la possibilité d'ouvrir un **compte non-résident**, ce compte ne délivre pas de carte de crédit et n'autorise pas de découvert. Ce compte concerne les personnes qui n'ont pas de preuve de résidence ou de permis de séjour.

Vous pouvez ouvrir différents comptes d'épargne :

- **Le livret** : Il s'agit d'un compte général d'épargne, vous pouvez facilement transférer de l'argent depuis ou vers votre compte courant.
- **CODEVI (Compte pour le Développement Industriel)** : Ce compte est exempt d'impôt et est plafonné à 4.600 € ; vous pouvez aussi facilement transférer de l'argent depuis ou vers votre compte courant. Chaque particulier n'a le droit de posséder qu'un seul CODEVI.
- **PEL (Plan d'Épargne Logement) ou CEL (Compte d'Épargne Logement)** sont des comptes d'économie à long terme pour acheter par exemple un bien immobilier. Leurs taux d'intérêts sont garantis. Ces placements sont subventionnés par le gouvernement. Il est courant de les utiliser dans un autre but que celui d'investir dans un logement.
- **PERP (plan d'épargne retraite), pensions**
- Les chèques sont très utilisés en France et ne vous coûtent rien, quand on les utilise.

Comment envoyer de l'argent à l'étranger ?

Transférez de l'argent de manière sécurisée à votre famille à l'étranger :

- Western Union - <http://www.westernunion.fr/>
- Money Gram - <http://www.moneygram.fr/>
- PayPal - <http://www.paypal.com/>



www.aimerproject.eu

A Dunkerque :

La Banque Postale, 55 rue du Président Poincaré - 59140 Dunkerque

IBAN et SWIFT

L'IBAN (International Bank Account Number) est un standard international pour identifier un numéro de compte. Le SWIFT / BIC (Bank Identifier Code) est un standard international pour l'identification d'une banque.

Où puis-je trouver le code IBAN pour mon propre compte?

Vous trouverez votre IBAN sur votre compte en e-banking et sur vos relevés de compte bancaire.



www.aimerproject.eu

DROITS DE L'HOMME DROITS DES PERSONNES

- Ligue des Droits de l'Homme 59-62**
Maison de l'Environnement, 106 avenue du Casino, Dunkerque, Tél : 03-28-20-30-40
- Maison de la justice et du droit (MJD) de Dunkerque**
Espace Beaumont, 30 rue de Beaumont 59140 Dunkerque, Tél : 03-28-61-52-44. Ouverture de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, fermeture le 2ème jeudi matin de chaque mois.

Permanence proposées sur Rendez-vous :

 - * Avocats : lundi de 9h à 12h, vendredi de 14h à 17h et le 1er, 3ème et 5ème jeudi du mois de 10h à 12h
 - * Notaires : 1er et 3ème vendredis de 9h à 11h30
 - * Conciliateur de justice : mardi et jeudi de 14h30 à 16h30
 - * correspondant du défenseurs des droits pour la lutte contre les discriminations : lundi de 14h à 17h
 - * Association ALADHO (information sur la médiation familiale) le 1er vendredi matin de chaque mois sur rendez-vous
- CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles PIF Point Info Famille**
Lieu d'accueil et d'information
12, rue de la Maurienne 59140 Dunkerque, Tél : 03-28-59-29-30
- MRAP du littoral dunkerquois, Espace associatif René Cassin, 18 rue Clémentceau 59760 Grande-Synthe, Tél : 03-28-60-89-57, mail : mrapdk@free.fr**
- SEDIRE**
Maison de la Vie Associative, Terre Plein du Jeu de Mail, rue du 11 novembre, 59140 Dunkerque, Tél : 03.28.26.46.75.



SOLIDARITE HUMANITAIRE DEVELOPPEMENT

- **ASFI**
14 place du marche - 59470 Grande-Synthe - Tél : 03.28.26.31.00 - mail : asfi@club.fr
- **Imani**
Maison des services, boulevard de l'Espérance - 59 430 Saint Pol sur Mer - Tél : 06.60.92.14.63
- **ACL Proxipol**
32 rue Gittinger, 59430 Saint Pol sur Mer - Tél : 03.28.58.13.84 - Mail : proxipol.acl@wanadoo.fr
- **Accompagnement Centre AICO**
Maison de la Vie Associative, Terre Plein du Jeu de Mail, rue du 11 Novembre, 59140 Dunkerque - Tél : 06.64.74.55.66 - Mail : accompagnement.asso@yahoo.fr
- **Emmaüs**
Epicerie solidaire 25 rue Vauban 59140 Dunkerque - Tél : 03.28.25.01.77
Communauté Emmaüs 62, rue de la Gare 59760 Grande-Synthe - Tél : 03.28.21.24.88
- **Restos du Coeur**
39, rue de la Verrerie 59140 Dunkerque - Tél : 03.28.69.69.88
- **Salam - Me Lavoisier - Salle Guérin - Rue Alphonse Daudet - Grande-Synthe**
- **AIDES Association d'information et démarches par l'entretien et le suivi - Me Mokrane - 5 rue de Bourbourg - 59760 Grande-Synthe - Téléphone : 06.34.69.28.87**
- **ADEAL - Association des étudiants africains du littoral - Mr Bassirou - adeal.dk@Jubii.fr - Tél: 06.70.80.26.48**
- **LICRA - Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme - 2 rue Vauban 59140 Dunkerque - Tél : 03-28-25-00-97 - mail : licra.dk@gmail.com**
- **Afous Ngoufs - Mr Assoun - Maison des associations de Grande-Synthe - 59760 Grande-Synthe**
- **Association France Brésil - La Porte d'eau**



www.aimerproject.eu

- Solidarité France Chili - Mr Mansilla - solidaritefrancochilienne@orange.fr- Maison de la Vie Associative - Terre Plein du Jeu de Mail - rue du 11 Novembre - 59140 Dunkerque - Tél: 03.28.66.37.27
- Horizons - Mr Bouzid - bouzzid@hotmail.fr - 19 rue des Dunes - 59760 Grande-Synthe - Tél: 03.28.27.05.61
- Ifoudihne solidaire-i-solidaire - Mr Mahamoud - Maison de la Vie Associative - Terre Plein du Jeu de Mail - rue du 11 Novembre - 59140 Dunkerque
- Association des ressortissants de Sira Doundou - Mr Doumbouya - forameca.arsd@wanadoo.fr -15 rue Saint Juste boite 113 - 75017 Paris - Tél: 06.21.92.02.67
- Accompagnement Centre AICO - Mr Mradabi - Maison de la Vie Associative - Terre Plein du Jeu de Mail - rue du 11 Novembre - 59140 Dunkerque Tél: 06.64.74.55.66 accompagnement.asso@yahoo.fr



RELIGIONS

- **Conseil de l'Islam de Dunkerque**

3440 avenue de Petite Synthe 59640 Dunkerque - 06.28.50.55.49 / 06.01.99.10.48 -
Mail : cidunkerque@gmail.com

- **Mosquées**

Abou Dar El Ghafari, 2 Rue de l'Industrie, 59140 Dunkerque, tel : 03.28.60.85.83
Eyup Sultan, 3440 avenue de Petite Synthe, 59640 Dunkerque
El Feth, 11 rue de Calais, 59140 Dunkerque
Nour, 141 rue Raspail, 59430 Saint Pol sur Mer
Omar Farouq, 46 rue Caumartin, 59140 Dunkerque
Salam, Centre Commercial St Jacques, 3 rue Racine, 59760 Grande-Synthe
Sounna, 369 rue du Kruysbellaert, 59640 Dunkerque

- **Synagogue**

19 rue Jean Bart 59140 Dunkerque

- **Eglises**

Eglise Evangélique du Littoral (ADD), 72, rue de la République, 59430 St Pol sur Mer
Tél : 03.28.21.71.03
Eglise Protestante Evangélique de Petite Synthe (CAEF & FEF), 46, rue Marcel Bilcke,
Petite Synthe, 59640 Dunkerque, Tél : 03.28.60.87.72
Eglise Protestante Evangélique l'Espérance (CAEF & FEF), 142, rue de l'Hôtel de Ville,
Malo les Bains, 59240 Dunkerque, Tél : 03.28.69.61.00
Notre Dames des Dunes, 2 rue Clemenceau, Dunkerque, Tél : 03.28.66.56.59
Paroisse Saint Eloi, 1 place de la Petite Chapelle, Dunkerque, Tél : 03.28.66.89.92



www.aimerproject.eu

LOISIRS

- Cinéma: [http:// www.cnc.fr/](http://www.cnc.fr/)
- Musée et monuments : [http:// www.culture.gouv.fr/](http://www.culture.gouv.fr/)
- Sport : [http:// www.jeunesse-sports.gouv.fr/](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/)
- Télévision : [http://www.tv5.org /](http://www.tv5.org/)
- Radio : <http://www.rfi.fr/>

Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Hôtel de Ville - Place Charles Valentin - BP 6-537 - 59386 Dunkerque Cedex 1
Tél : 03.28.59.12.34- Fax 03 28 26 28 66 - dkcentre@ville-dunkerque.fr - Entrée : rue Faulconnier. <http://www.ville-dunkerque.fr/>

Fêtes

- Carnaval : Bande des Pêcheurs - Bande de la Citadelle en février
- Marché aux puces international en mars
- Feu d'artifice le 14 Juillet
- Braderie de Dunkerque le 15 Août
- Bénédiction de la mer le 15 Août
- Saint-Martin en Novembre
- Marché de Noël en Décembre
- Foire aux manèges en Janvier
- Au fil des canaux en Juin

Office de Tourisme de Dunkerque - Place du beffroi - 59140 Dunkerque - Tél : 03.28.66.79.21. <http://www.ot-dunkerque.fr/>

Piscine Paul Asseman -Tél : 03 28 26 27 07 -**AMC Pôle Marine** - Rue des Fusiliers Marins - Tél : 03 28 59 92 92 - Répondeur : 08 92 68 01 39 -**STUDIO 43** - Pôle Marine - Téléphone : 03 28 66 47 89

Rapprochez-vous de nos association dunkerquoises :

- Maison des la vie associative - Terre plein du Jeu de Mail - rue du 11 novembre - 59 140 Dunkerque - Tél : 03-28-66-54-20
Pour plus d'informations : <http://www.associations-dunkerque.org/>

Vous pouvez écouter Radio Rencontre sur 93.3 FM entre 9h et 10h chaque jour pour l'agenda local des associations.



FÊTES ET JOURS FÉRIÉS EN FRANCE

Date	Nom	Remarques
1er janvier	Jour de l'an	Premier jour de l'année
Avant-veille de Pâques (date variable)	Vendredi Saint	Jour férié chrétien spécifique aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
Lendemain du dimanche de Pâques (date variable)	Lundi de Pâques	Pâques (fête chrétienne commune aux catholiques et aux protestants) est le premier dimanche qui suit la première pleine lune de printemps.
1er mai	Fête du Travail	Commémore la ratification de la journée de travail de 8 heures
8 mai	Fête de la Victoire de 1945	Commémoration de la capitulation allemande et de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.
39 jours après Pâques (date variable)	Jeudi de l'Ascension	Fête chrétienne célébrant la montée de Jésus aux cieux.
14 juillet	Fête nationale	Commémoration de la Fête du 14 juillet 1790
15 août	Assomption	Fête catholique célébrant la montée de la Vierge Marie aux cieux
1er novembre	Toussaint	Fête de tous les Saints de l'Église catholique
11 novembre	Armistice de 1918	Commémoration de l'armistice mettant fin à la Première Guerre mondiale
25 décembre	Noël	Naissance de Jésus-Christ



ANNEXES

ANNEXE 1: Avant d'aller en France

Tous les ressortissants étrangers qui souhaitent venir en France doivent être en mesure de présenter à la frontière les **justificatifs réglementaires** relatifs à **l'objet du séjour**, aux **moyens de subsistance** et aux **conditions d'hébergement**.

En règle générale, sauf dispense, un **visa est nécessaire**. Il doit être sollicité avant le départ auprès de l'ambassade ou du consulat de France compétent dans le pays de résidence du demandeur.

Si vous avez besoin d'un visa pour entrer en France, cela dépendra de votre

- Raison de la visite
- Pays de d'origine

Si vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne et de l'EEE vous êtes dispensé de visa.

Ici, vous pouvez trouver des informations :

- Si vous avez besoin d'un visa
- Quel type de visa solliciter ?
- Comment et où présenter la demande de visa ?
- Comment remplir le formulaire de demande le visa ?

[http://www.diplomatie.gouv.fr /](http://www.diplomatie.gouv.fr/)

Quels documents fournir pour obtenir un visa ?

- Votre **passport** en cours de validité et sa copie (1 an minimum).
- Un formulaire de demande de visa correctement rempli, daté et signé.
- Formulaire OFII (à remplir sur place) dont le volet supérieur doit être rempli
- Une photographie d'identité récente sur fond clair de format 3,5 x 4,5 cm.

Documents supplémentaires

- Un permis de travail
- Une lettre d'acceptation d'une université
- La preuve de vos qualifications: diplômes, certificats, référence
- Vous devez justifier de ressources suffisantes et l'hébergement

ANNEXE 2 : Les Régions françaises



La France est divisée en 26 régions, dont 22 régions situées en France métropolitaine (en comptant la collectivité territoriale de Corse) et 4 départements d'outre-mer, qui sont : La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion. Plus haut niveau des divisions territoriales de la République française, les régions sont à leur tour subdivisées en départements.

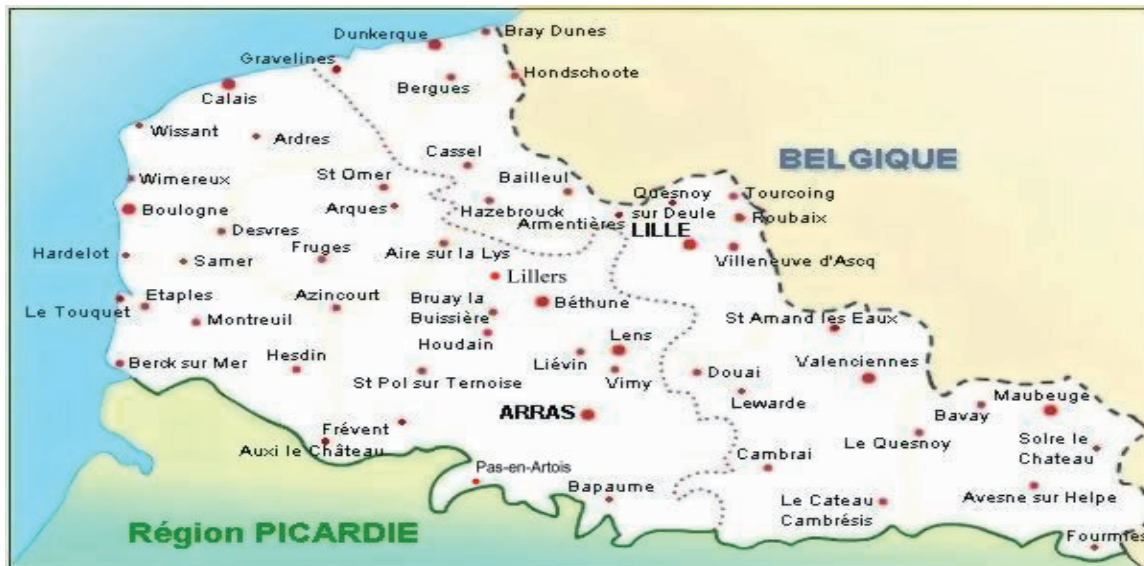
ANNEXE 3 : Les départements en France



Le département est une division administrative de la France, à la fois collectivité locale décentralisée, circonscription administrative décentralisée et circonscription électorale.

La France est divisée en 100 départements dont quatre sont situés outre-mer. 26 départements français ont une façade littorale.

ANNEXE 4 : Région Nord-Pas-de-Calais





Soyez nombreux à l'écoute !

www.cefir.fr/radiorencontre

Centre d'Education et de Formation Interculturel Rencontre
Siège social : 66 rue du Fort Louis 59140 DUNKERQUE / France
Téléphone : 00.33.(0)3.28.63.71.87 Télécopie : 00.33.(0)3.28.24.98.41 E.mail : cefir@cefir.fr Internet : www.cefir.fr